

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 956 portant erratum à l'article 2 de la décision n° 878 du 23 novembre 1941.

n° 956

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 décembre 1941

Numéro JO  
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro  
31 décembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 878 du 23 novembre 1941.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Erratum à l'article 2 de la décision n° 878 susvisée : Au lieu de ; « b) Mme Le Layec (Madeleine). au salaire de 80 francs », lire : « b) Mme Le Layec (Madeleine), au salaire de 92 francs ».

#### Art. 2

— La présente décision qui aura son effet du 1er décembre 1941 sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**